La boucherie halal vendait du sanglier… y a-t-il mort d’homme ?

écrit par Maxime | 9 janvier 2025

Groui… ! Voici une histoire peu commune… et un commerçant qui, je l'espère, bénéficiera d'une protection policière !

Dans la chambre froide d'une boucherie halal du 93, 14 carcasses de « cochonou bien de chez nous » (comme disait autrefois une publicité qui serait de nos jours sans doute interdite par Retailleau et Darmanin : https://www.lsa-conso.fr/les-marques-de-l-ete-cochonou-une-marque-bien-de-chez-nous,456543).

Le commerçant aurait commercialisé du sanglier en le faisant passer pour du 100% halal...

Le pauvre homme n'a pas fini d'en baver. Ses jours sont comptés à mon avis. Il a commis un crime de lèse-islam et certains doivent aiguiser leurs couteaux…

En tous cas, j'espère que la justice de ce pays, s'il en reste une, saura être clémente au cas où la tromperie serait avérée. Personne, parmi les clients de cette boucherie « 100% halal » où l'on vendait du cochonou, ne semble en être mort !

Pour une fois, le sursis voire le bracelet électronique serait une peine adaptée… mais je ne doute pas qu'un procureur plaidera pour la prison ferme, où le boucher risque d'être malmené par une population carcérale où les fous d'Allah sont bien représentés…

Le préfet de Seine-saint-Denis a en tous cas, en toute urgence, prononcé la fermeture de l'établissement !

La direction départementale de la protection des personnes avait été saisie !

Personne n'est mort mais on nous assure que des nuisibles auraient aussi été identifiés dans la boucherie : des araignées au plafond, peut-être ? Histoire de s'assurer que ce commerce ne pourrait pas rouvrir et condamner peut-être le boucher à une interdiction définitive d'exercer…

Si l'on songe à tous les cas où nous, non musulmans, mangeons halal sans le savoir, je ne trouve pas que cette histoire soit bien grave. Aucun client ne semble être tombé malade pour avoir mangé du cochon sans le savoir.

Les manquements relevés à l'hygiène manuelle ont-ils été faits objectivement ou afin d'accélérer la chute de ce commerce ? Il est bien possible que le commerçant, originaire du département, n'ait eu d'autre choix que de prétendre que son commerce était 100% halal pour pouvoir vendre sa viande car les autres boucheries sont vouées à la liquidation judiciaire dans ce département….

Face à l'impossibilité, pour les boucheries non halal, de se maintenir en Seine-saint-Denis, ce commerçant devrait être relaxé de toute poursuite.

Cependant, je ne lui conseille pas de rouvrir. Sa vie est désormais menacée. Je lui conseille de changer de nom en profitant de la possibilité ouverte par la loi de prendre le nom de son autre parent afin de commencer une nouvelle vie

ailleurs. Bon courage à lui !

Une boucherie, qui se disait halal, de Seine-Saint-Denis a été fermée par un arrêté préfectoral. Parmi les nombreux manquements détectés après un contrôle, il a été découvert que le commerçant vendait du sanglier.

« C'est là qu'ils vendent du sanglier. » Une boucherie halal de Seine-Saint-Denis a dû être fermée d'urgence. Comme le racontent nos confrères du Parisien, cette fermeture a eu lieu après un signalement fait auprès de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP). Une alerte qui a déclenché un contrôle réalisé dans ce commerce appelé « Boucherie de Bobigny », le 31 décembre dernier. Les conclusions sont sans appel et ont dénombré pas moins de treize infractions relevées sur le plan des règles sanitaires. La fermeture a donc été actée par la préfecture dès ce 3 janvier.

« Quatorze carcasses de sanglier »

La boucherie, qui se présentait comme « 100 % halal », vendait en fait de la viande de porc sauvage. « Quatorze carcasses de sanglier et plusieurs morceaux de viande de sanglier sous vide ont été retrouvés dans une chambre froide », a détaillé la préfecture de Seine-Saint-Denis à nos confrères. Si rien ne permet d'attester que le commerçant vendait cette viande sous un autre nom, les clients réguliers ont témoigné leur colère auprès du Parisien. « Il nous accueillait avec le sourire, et derrière il nous fait ça ? Il n'y a vraiment aucun respect pour notre religion« , a notamment confié l'un d'entre eux. En tout cas, tous affirment que la boucherie n'a jamais mentionné la vente de sanglier.

« Chickens wings à 50 centimes »

Autre souci lié à la boucherie : l'insalubrité des lieux. Le commerce proposait des services de restauration et de relais-colis. Il avait déjà été épinglé à deux reprises pour des manquements au niveau sanitaire. En décembre, les contrôleurs ont notamment relevé la présence de nuisibles, une « absence d'hygiène manuelle » ou encore une mauvaise gestion de la chaîne du froid. « Jamais je n'aurais acheté ici, ça pue, c'est sale, la viande est noire », a témoigné une habitante du quartier tandis que des collégiens remontés ont confié se rendre dans l'établissement car il vendait des « chickens wings à 50 centimes ». Mais jusqu'à nouvel ordre, la boucherie sera bien fermée.

https://www.ladepeche.fr/2025/01/08/quatorze-carcasses-dans-la-chambre-froide-une-boucherie-100-halal-vendait-du-sanglier-une-fermeture-durgence-prononcee-12433113.php